

Co-existence, zonage ou moratoire ?

Par Guy KASTLER

Publié le 31/08/2006

Sous l'impulsion des syndicats membres de la Coordination Paysanne Européenne et des collectifs citoyens, les rassemblements européens d'opposition aux OGM du début de l'année 2006 (15 janvier à Berlin, 8 février à Bruxelles, 24 février à Cracovie, 4 avril à Vienne) se sont tous conclus sur le constat catégorique de l'impossible co-existence. Il s'agissait de répondre au cheval de Troie lancé par la Commission qui, sous le slogan alléchant de la "liberté de choix", voulait imposer la contamination progressive et généralisée du territoire. D'ailleurs, la récente contamination du riz par des variétés transgéniques, états-unienne et chinoise, (cf. [article 2826](#)) apporte une nouvelle preuve de cette impossible coexistence.

Le 1er juillet, les parlementaires Verts européens d'Allemagne et d'Autriche se sont réunis en Suisse afin d'aborder le problème des semences, en comité plus restreint puisqu'ils n'ont invité que leurs collègues suisses et les organisations bio (cf Inf'OGM n°77). Ils ont présenté un modèle apparemment parfait. Il s'agit d'établir un statut spécial (protection stricte contre les contaminations d'OGM) pour les zones de production et de multiplication des semences non transgéniques. Ce statut aurait l'avantage d'interdire en Suisse toute culture de PGM puisque les paysans y ont le droit d'y multiplier leurs propres semences de ferme sur l'ensemble du territoire.

Mais si ce raisonnement est solide pour le blé ou l'orge, il l'est moins pour les espèces à multiplication végétatives (pomme de terre, fraises, arbres fruitiers, vignes...) pour lesquelles il est difficile de prouver une incidence des contaminations par les pollens, il est totalement inopérant pour les espèces pour lesquelles la semence de ferme est interdite : soja, lentilles, chanvre... et toutes celles où n'existent que des hybrides (maïs, potagères...).

Aujourd'hui, c'est le maïs et non le blé GM qui s'implante en Europe. Le juge de Pau a reconnu le 7 juillet qu'un essai de maïs GM "est de nature à porter gravement atteinte aux intérêts des agriculteurs dont les exploitations et les ruches sont situées à proximité". Devrions-nous rester en deça de cette victoire ? N'est-il pas plus urgent d'implanter partout des ruches et des maïs population, seule alternative à la confiscation du maïs par les hybrides et les PGM, d'imposer le droit des paysans de replanter et d'échanger librement les grains ou les plants issus des récoltes non GM, et d'alerter nos amis Verts et bio du danger qu'il y aurait à présenter leur proposition suisse comme un modèle suffisant ?

Ce point de vue répond à celui du n°77, écrit par S.Fattebert : [Toutes les semences non GM doivent le rester](#). Vous trouverez la suite du débat entre les deux rédacteurs : <http://www.infogm.org/article.php3?....>